

Le Service Public de santé: une ambition pour la France 2012 – 2017

*Synthèse de la vision et des propositions
de la FHF*

5. « La politique, c'est avoir une vision et agir pour qu'elle se réalise. » *Françoise Giroud*

La FHF en bref

Créée en 1924, la Fédération hospitalière de France (FHF) réunit plus de 1 000 établissements publics de santé (hôpitaux) et autant de structures médico-sociales (maisons de retraite et maisons d'accueil spécialisées autonomes), soit la quasi-totalité des établissements du secteur public.

La FHF remplit une triple fonction de promotion, d'information et de représentation :

1. Promotion de l'hôpital public et des établissements médico-sociaux
2. Information des professionnels
3. Représentation des établissements

La FHF est aussi un lieu où s'élaborent de nouvelles propositions destinées à alimenter le débat législatif.

La FHF est présidée par Frédéric Valletoux.
Son délégué général est Gérard Vincent.



Vers un nouveau Service Public de Santé

Une vision prospective du système de santé

- qui place chaque patient au cœur de l'organisation
- qui associe l'ensemble des acteurs participant à la prise en charge des patients et réunis par les mêmes valeurs (acteurs de la prévention, médecine de ville, hôpital structures médico-sociales...): le service public de santé
- qui considère que la santé est d'abord une richesse, un facteur de croissance et de développement avant d'être une charge

La plateforme 2012 – 2017

- C'est d'abord l'affirmation des **valeurs du Service Public de Santé** et de sa mission de garantir des **soins de qualité, accessibles à tous**, dans les mêmes conditions
- C'est ensuite une vision **moderne de l'hôpital et de son rôle: décroisonné, ouvert** sur la ville et les réseaux de santé, qui facilite les parcours de soins, encourage les **coopérations professionnelles**
- C'est une vision basée sur la confiance faite aux acteurs de terrain et à leur **capacité à mettre en place des stratégies de groupe public**
- C'est enfin un appel à une meilleure appréhension de la **santé publique** et à une mobilisation des pouvoirs publics et des acteurs de santé pour 3 causes nationales :

La Santé mentale Le Grand âge Le Handicap

Notre vision du service public de santé

1. **Le patient** est au cœur des préoccupations du service public de santé
2. Le système public de santé est **global, solidaire et juste**
3. Il est **accessible, pérenne et universel**, il s'adresse à chacun dans chaque territoire de santé.
4. Il **s'adapte** à l'innovation technologique, aux nouveaux modes de prise en charge, aux nouvelles organisations

5. Son financement favorise **les coopérations et filières** qui fondent le service public hospitalier
6. **Le talent de ses professionnels** est la richesse du service public hospitalier
7. **La formation, la recherche, le système d'information** de santé sont les leviers de la modernisation et de l'adaptation du système de santé

Les points phares de nos propositions :

Le patient, raison d'être de notre mission

Il préside à l'organisation du système de santé autour de ses besoins et de ses attentes. Sa prise en charge est garantie par tous les professionnels de santé :

- Les cliniques privées ont un rôle à jouer...pour autant qu'elles sont utiles à la collectivité en remplissant des missions de service public et en respectant les valeurs du Service Public. C'est à ces seules conditions que le financement de l'assurance maladie se justifie. Cet exercice de missions de service public par les cliniques ne peut se concevoir que par délégation, dans le cadre d'un contrat avec un établissement public, seul garant de la pérennité du service public.

- Dans les déserts médicaux, les établissements publics organisent le maintien d'une offre de soins ambulatoires, en recrutant des professionnels de santé pour assurer cette mission.

- Les établissements facilitent la représentation des patients et résidents dans leurs instances, s'ouvrent au débat public, encouragent leur formation.

Pour un
Institut
du
patient .

Informé, formé,
accompagné, il
prend part à la
gouvernance du
système
de santé.

Les points phares de nos propositions :

Garantir l'accès aux soins, géographique et financier

- *Réduire les inégalités d'accès aux soins et aux prises en charge par un rééquilibrage des ressources entre territoires.*
- *Encadrer les dépassements d'honoraires – y compris à l'Hôpital public*
- *Tout en respectant la liberté d'installation des médecins, favoriser leur installation dans les zones où les besoins existent en interdisant les conventionnement en secteur 2 dans les zones médicalement surdotées*
- *Créer des fonds régionaux de santé publique pour être au plus prêt des besoins des territoires*

Pour un rééquilibrage des ressources par région .

Décliner l'ONDAM en ORDAM figurant dans le PLFSS sur la base d'indicateurs de santé publique spécifiques à chaque région, sous la responsabilité des ARS.

Les points phares de nos propositions :

Les filières de soins: pour en finir avec les ruptures de prise en charge

- Les établissements publics sont la colonne vertébrale des réseaux et filières sur le territoire.*
- Les autorisations administratives d'activité sont données aux acteurs inscrits dans les filières.*
- Les filières garantissent la continuité des soins et des parcours et le partage des compétences entre tous les professionnels.*
- Les CHU assurent une mission de soutien, de recherche et d'évaluation de la qualité des soins dans les filières.*

Pour une filière personnes âgées :

Pour un suivi efficace
médecin généraliste,
médecin spécialiste,
hôpital, ehpad, et un
accompagnement des
aidants.
Moins de prescriptions
médicamenteuses,
Plus d'observance et de
prévention.

Les points phares de nos propositions :

Les professionnels de santé : la richesse du service public de santé

- Sans remettre en cause les statuts des personnels, assouplir le statut des structures et rénover le dialogue social en permettant aux acteurs de négocier leurs conditions de travail: mise en place d'accords cadres dans les établissements, s'inscrivant dans des accords cadres nationaux*
- Rénover le management des cadres supérieurs hospitaliers et médicaux sociaux, en faisant évoluer le Centre National de gestion et en confiant la gestion des carrières et des compétences aux représentants des établissements*
- Motiver les personnels, encourager les prises de responsabilité: Compléter la rémunération statutaire par un intéressement sur objectifs et résultats.*
- Faire émerger de nouveaux métiers d'expertises et organiser la coopération entre professionnels.*

Pour Assouplir le statut des hôpitaux

Pour leur permettre d'assurer aux professionnels de santé une évolution de carrière, une formation tout au long de la vie, des missions nouvelles et être attractif

Les points phares de nos propositions :

La Recherche, l'Innovation, les nouvelles organisations, piliers de l'Hôpital du futur

- Favoriser l'émergence d'universités du savoir, de campus multidisciplinaires, ouverts sur l'environnement*
- Créer dans chaque région un institut régional de formation aux métiers de la santé*
- Les CHU et les facultés sont garants de la qualité pédagogique et scientifique des savoirs.*
- Les systèmes d'informations de santé sont une priorité pour favoriser l'émergence de la télésanté. Un effort important doit être conduit en la matière: nécessité de consacrer au SI 3% des budgets d'exploitation*

**Pour un espace
interdisciplinaire
d'innovation et de
création
d'architecture
hospitalière à
vocation
européenne**

Pour des espaces de santé ,
favorisant l'ambulatoire et
ouverts sur la ville.

Les points phares de nos propositions :

Accompagner les nouvelles missions de l'hôpital par une évolution du mode de financement du système de santé

-Maitriser les dépenses de santé en conduisant une action déterminée en faveur de la pertinence des actes

-Faire évoluer la T2A vers un système qui, tout en conservant une logique d'intéressement, favorise les parcours de soins, répond aux enjeux de santé publique et encourage les coopérations

-Mettre fin à la convergence tarifaire qui ne correspond pas à la réalité des missions de l'hôpital

-Réserver le financement de l'Assurance Maladie aux seuls établissements assurant une mission de service public et s'inscrivant dans ses valeurs

-Les ARS ont pour mission d'aider les acteurs à coopérer, à mieux s'organiser. Elles ne doivent pas se substituer aux initiatives de terrain mais les encourager.

**Pour un
financement
facilitant les
coopérations
et
encourageant
les stratégies
de groupe**